

U.

Déclaration de la FSU au CDEN du 20 juin 2013

La situation économique et sociale continue de se dégrader. Les annonces de licenciements massifs se succèdent. Les politiques d'austérité mises en œuvre à l'échelle européenne n'apportent évidemment aucune réponse positive au salariat européen. La nécessité d'une réorientation de ces politiques économiques et sociales européennes est d'ailleurs apparue évidente au principal parti de gouvernement qui a manifesté sa volonté de ruptures : volonté d'augmentation du budget européen en faveur d'une politique de croissance et d'investissement, révision du pacte de stabilité en faveur de dépenses d'avenir, parité plus équilibrée de l'euro face aux autres monnaies internationales, mise en cause du traité commercial avec les Etats-Unis...

Nous ne pouvons cependant que constater le hiatus entre ces prises de positions et les orientations réellement mises en œuvre par le gouvernement sur le territoire national qu'il s'agisse de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier ou des intentions avancées en matière de réforme des retraites, réforme visant à réduire encore le montant des pensions et des retraites et à allonger la durée de la vie active. Non seulement la réduction des revenus continuera de contribuer à brider la croissance, mais la prolongation de la durée de la vie active accentuera les difficultés d'accès à l'emploi ou les difficultés à se maintenir dans celui-ci.

Nous rencontrons le même hiatus dans l'éducation. Dans le second degré, malgré un discours récurrent autour de la notion de sanctuarisation, la rentrée 2013 sera marquée dans notre académie par la poursuite des dégradations des conditions de travail. Les 25 postes insufflés dans les collèges sont loin de compenser les 47 postes supprimés dans les lycées généraux et technologiques. Dans le département de la Somme, nous avons montré au CTSD du 1 Février comme au CDEN du 7 mars que malgré une progression théorique du H/E départemental de 6 millièmes (1,250 en 2012 – 1,256 en 2013), le H/E de l'éducation prioritaire recule de 41 millièmes (1,468 en 2012 – 1,427 en 2013) en contradiction totale avec les affichages ministériels.

Depuis, une véritable pluie d'enclumes s'est abattue sur les EPLE : diminution de moitié des lignes budgétaires destinées à l'achat des manuels scolaires, suppression des fonds sociaux, suppression des assistants pédagogiques, suppression du financement des ateliers scientifiques... Si tous les établissements sont concernés par ces mesures c'est encore une fois l'éducation prioritaire et les élèves les plus défavorisés de notre territoire qui paieront le plus lourd tribut à ces mesures d'austérité.

L'actualité du premier degré est quant à elle marquée par la réforme des rythmes scolaires. Finalement, 14 % des communes du département seront concernés par une modification des

rythmes à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU avait prévenu. Pour réussir une vraie réforme des rythmes, un certain nombre de conditions devaient être réunies : qualité et articulation des différents temps de l'enfant, prise en compte de l'avis des personnels, respect de leurs conditions de travail, réflexion sur le contenu et l'encadrement des activités périscolaires, financement de ces activités afin de garantir leur gratuité pour les familles.

Aussi, le refus en l'état de la réforme et la demande de report portée par la FSU notamment lors de la grande grève du 12 février dernier ont rencontré un large écho. La réussite des élèves ne peut se résumer au débat sur les 4 jours et demi. Effectifs, révision des programmes, RASED, formation continue... constituent des leviers essentiels qui ne peuvent être mis sous le tapis. Le SNUipp-FSU, premier critique de la réforme Darcos en 2008 (suppression du samedi matin et introduction de l'aide personnalisée), a toujours estimé qu'il était nécessaire de revoir les temps de l'enfant. Mais résumer l'amélioration des apprentissages des élèves à l'école au mercredi matin, cela fait un peu mince ! Améliorer les rythmes d'apprentissage suppose aussi des améliorations des conditions d'apprentissage et de vie des élèves (diminution des effectifs et possibilité de travail en petits groupes dans la journée scolaire) et des conditions de travail des enseignants (plus de maîtres que de classes permettant la déconnexion des temps élève et enseignant). Cela suppose aussi d'améliorer les lieux de vie des élèves (classe, cantine, sieste, toilettes...). Or, force est de constater que les conditions de la rentrée prochaine ne répondent en rien à ces légitimes exigences.

En conséquence, la FSU demande à ce que le décret actuel concernant l'aménagement des temps de l'enfant soit réécrit pour concilier réussite des élèves et respect des conditions de travail des enseignants.

Toute nouvelle organisation de la journée (horaires de l'école, durée de la pause méridienne, utilisation des locaux...) ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validées par le DASEN. Pour les écoles concernées par la réforme en 2013, les conseils d'école doivent être consultés, leurs avis et leurs propositions entendus. De plus, l'organisation des 108 heures (concertation, APC...) est de la responsabilité pédagogique des équipes enseignantes. Ce sont les équipes des écoles qui décident, et non les communes qui imposent.